

**- Fromages de chèvre -**

L'association a pour objet de **maintenir (et d'inciter à l'installation) les exploitations, de proximité, pratiquant une agriculture durable** : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial: ils deviennent partenaires.

**Contractants**

PRODUCTEUR

**Patrick & Marie Christine BAILLY**  
**La Ferme de Colombier**  
**45500 – SAINT MARTIN SUR OCRES**

CONSUM'ACTEUR (A JOUR DE SA COTISATION)

**N° Carte d'adhérent :**

Nom / Prénom :

-

-

Tél :

E-mail :

TUTEUR : David PETIT – [tuteurchevre@amapp.fr](mailto:tuteurchevre@amapp.fr)

			Mars	Avril		Mai		Juin			Juillet		Aout		Sept.		Oct.	
			23	6	20	4	18	1	15	29	13	27	10	24	7	21	5	
<b>Frais</b>	Unité	2,20 €	VENTE LIBRE															
<b>Mi-frais</b>	Unité	2,20 €																
<b>Mi-sec</b>	Unité	2,20 €																
<b>Sec</b>	Unité	2,20 €																
<b>Faiselle</b>	450g	3,70 €																
<b>P'tit colombier</b>	375g	5,65 €																

**Termes du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 mois (du 01 avril 2018 au 30 juin 2018)

Le paiement des paniers, à la signature du contrat, est fait à l'ordre de « **Patrick BAILLY** », en indiquant au dos du chèque le mois correspondant au paiement.

Paiement : **Merci d'effectuer votre paiement en une fois (date de prélèvement au dos du chèque)**

	Avril	Mai	Juin
<b>Total / mois</b>			
<b>Total pour les 3 mois</b>			

**Résiliation**

La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes. La reprise d'un contrat d'une période à une autre ne sera effective que lorsque les tuteurs seront en possession du contrat et du règlement.

**Engagements**

Le producteur déclare avoir perçu le paiement du présent contrat.

**Fonctionnement**

La livraison hebdomadaire, aura lieu le vendredi, aux «Jardins de Mocquepoix» Le petit Mocquepoix 45700 Cortrat (de 17h30 à 19h30)

**Signatures**, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »

Producteur

Consom'acteur